



**CASI SNCF de Nantes**

# Demande d'IFE 2023-2024

IFE (indemnités pour frais d'études) : versées aux enfants scolarisés à partir de la 6<sup>e</sup> jusqu'aux études supérieures, et ce, jusqu'à l'âge de 28 ans maximum, sous certaines conditions.

**Dossier complet à retourner impérativement par courrier avant le 22 décembre 2023 au :**  
**CASI SNCF de Nantes, 31 bd Stalingrad – BP 34121 – 44041 NANTES cedex 1**

*Tout dossier incomplet ou transmis après la date ne pourra être accepté.  
Les indemnités seront versées avant le 30 juin 2024.*

Notes de l'administration :

Dossier reçu le :

## DEMANDEUR DE L'IFE 2023-2024

Nom d'usage : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Adresse domicile : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Célibataire  Vie maritale  Pacsé·e  Marié·e  Veuve/Veuf  Séparé·e  Divorcé·e

### Situation administrative :

- Agent SNCF actif  
 Pensionné·e (retraité·e, réformé·e ou veuve/veuf)  
Depuis le .....
- Tuteur de pupille SNCF, pupille majeur  
 Personnel du CASI SNCF de Nantes

N° CP de l'agent SNCF .....

Établissement : .....

Nom et prénom du titulaire du n° de CP :

.....

N° de sécurité sociale si personnel CASI

.....

Revenu fiscal du foyer ..... €

*Je soussigné·e ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur cet imprimé.*

Date : .....

Signature

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... 9  Pupille 10  Non pupille

### **Situation de l'élève pour l'année scolaire 2023-2024**

- 1  Enseignement secondaire 1<sup>er</sup> cycle : de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> + classe préparatoire de niveau (Segpa, CPA)  
2  Enseignement secondaire 2<sup>e</sup> cycle : de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale  
3  Enseignement technique et enseignement professionnel court : CAP, BEP, bac professionnel  
4  Enseignement supérieur : post-baccalauréat  
5  Apprentissage (1<sup>re</sup> année uniquement\*) : apprentis ou alternant sous contrat

Renseigner l'intitulé exact de la formation : .....

Nom de l'établissement : ..... 11  Privé  Public

### **Hébergement :**

- 6  Externe ou demi-pensionnaire, hébergé au domicile familial  
7  Hébergé hors domicile familial – études autres que supérieures  
8  Hébergé hors domicile familial – études supérieures

(\*) - Les élèves en 2<sup>e</sup> année d'apprentissage ou en formation en alternance ne peuvent prétendre aux indemnités pour frais d'études.

## DOCUMENTS À FOURNIR

### **Justificatif d'affiliation SNCF**

- Photocopie de l'en-tête du dernier bulletin de salaire de l'agent SNCF demandeur, ou employé-e CE (datant de moins de trois mois)
- Pour les retraité-es ou veufs/veuves non remarié-es : photocopie du dernier relevé de pension
- Photocopie du livret de famille avec filiation complète (parent[s]/enfant) ou attestation de sécurité sociale avec les noms du ou des parent(s) et de l'enfant
- Pour les pupilles : document justifiant le statut de pupille (carte pupille SNCF, bulletin de pension de l'enfant)

### **Justificatif de revenus**

- Photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 (intégralité du document).
- Avis d'imposition des deux conjoints si vie maritale ou PACS
- Pour les enfants séparés fiscalement : photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 (intégralité du document) et photocopie de la carte SNCF

### **Justificatif de scolarité**

- Certificat de scolarité (de la classe de 6<sup>e</sup> aux études supérieures jusqu'à 28 ans maximum)
- Pour les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement supérieur privé (uniquement pour les études supérieures) : joindre un justificatif de la dépense (copie d'une facture)
- Pour les apprentis : joindre une copie du contrat

### **Justificatif de logement**

Pour les enfants hébergés à l'extérieur du domicile des parents : joindre un justificatif de la dépense (copie de quittance de loyer, bail complet...)

### **Pour le paiement**

- RIB de l'agent SNCF ou du demandeur

Secrétariat des activités sociales et culturelles – Tél. : 02.51.86.04.16 – s.asc@casi-de-nantes.fr